

Paris, le 7 septembre 2018

Le Secrétaire Général

à

Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire

Monsieur le Directeur,

Dans le programme du prochain regroupement des inspecteurs du premier degré à l'ESENER sur le thème des apprentissages fondamentaux, la seconde journée débute à 8h30 et s'achève à 21h30. Cette amplitude horaire de 13 heures paraît très excessive et ne constitue en rien un cadre propice à la réflexion.

Nous demandons donc à ce que la dernière plage horaire, de 20h30 à 21h30 soit considérée comme facultative et que n'y participent que les inspectrices et les inspecteurs qui le souhaiteront.

Soyez assuré, M. le Directeur, de notre engagement sans faille pour un service public d'éducation plus juste et plus efficace.



P. ROUMAGNAC